



# Refus d'attestation de départ d'une colocation

Par **fopassenfer**, le **16/06/2010** à **09:43**

Bonjour,

Étant en colocation, j'ai quitté mon logement le 03/02/2010 (préavis envoyé le 03/11/2009 par recommandé avec accusé de réception), et l'agence Tagerim Rhône Alpes refuse toujours de me fournir l'attestation qui me permettra enfin d'arrêter mon assurance habitation (une autre assurance habitation est déjà en cours pour ce logement).

Le prétexte employé par l'agence est que tous les papiers ne sont pas finalisés avec le nouveau colocataire, cependant je n'en suis pas responsable, et si la loi prévoit bien que "Le locataire peut donner congé à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, en respectant un préavis de trois mois", je n'ai rien trouvé sur les colocataires.

Je vous remercie de bien vouloir m'aider pour trancher la question, cela fait plusieurs mois maintenant que je n'occupe plus le logement, et je ne suis pas responsable de ce que fait le futur colocataire.

Merci d'avance,

Maxime BRUN